



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU GERS

VILLE DE PAVIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice :	19
Présents :	15
Procurations :	4
Votants :	-
Date de convocation :	01/12/2023
Votes Pour :	-
Votes Contre :	-
Abstentions :	-

Séance du mardi 5 décembre 2023 à 20 H 30

Le Conseil municipal de la Commune de Pavie, dûment convoqué, s'est réuni, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Jean-Michel BLAY, Maire.

PRÉSENTS : Mesdames, Messieurs, Jean-Marc AUTIÉ, Karine BESSÉ, Jean-Michel BLAY, Isabelle BRUNEL, Claudine CARAYOL, Martine DAREUX, Alexandre DENEITS, Jacques FAUBEC, Jacques GABRIEL, Brigitte LALANNE BAJON, Pierre MASURE, Alexandra SAGOT, Philippe SENTEX, Marie-Christine VERDIER, Éric ZAMPIERI.

PROCURATION : Jean-Marc REGNAUT donne procuration à Jacques FAUBEC, Radouane KHABBAL à Jean-Marc AUTIÉ, Géraldine DUTREY à Brigitte LALANNE BAJON, Ludovic SICARD à Pierre MASURE

SECRETAIRE : Karine BESSÉ

Délibération n° 2023_063

5.7 Intercommunalité

Objet : Rapport d'activité annuel de la communauté d'Agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le rapport d'activité de la Communauté d'Agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne, en application de l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, concernant l'année 2022.

Le Conseil municipal prend acte de ce rapport

Fait et délibéré, les jour, mois, et an que dessus.

PAVIE, le 8 décembre 2023

Le Maire,

Jean Michel BLAY

